

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail-Justice-Solidarité



MINISTÈRE DU BUDGET



GUIDE DU CITOYEN

LOI DE FINANCES 2017



AVANT-PROPOS

Chers concitoyens,



J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le premier guide budgétaire du citoyen, appliquée à la loi de finances 2017. Chaque année, le budget de l'Etat est autorisé dans une loi de finances votée par notre Assemblée Nationale et rendu exécutoire par un Décret du Président de la République.

Quel est le montant total du budget de l'Etat? Comment s'élabore ce budget ? Comment est-ce qu'il est exécuté ? Qui en assure le contrôle ? Voilà autant de questions que vous vous posez et dont les réponses peuvent parfois être complexes à saisir, particulièrement pour les non-initiés à cette science.

C'est pour faciliter la compréhension du budget de l'État par tous les citoyens que nous avons initié ce guide. Nous l'avons voulu simple, interactif et compréhensible par tous. Il vous renseigne sur la façon dont l'État utilise son budget (dépenses, recettes et soldes) pour influencer sur l'organisation et le fonctionnement de notre économie, et sur le développement de notre pays.

Les affectations budgétaires donnent des indications sur les priorités du Gouvernement. Par exemple, les dépenses publiques d'infrastructure, de financement des systèmes éducatif et de santé, qui normalement devraient affectées l'activité économique et l'emploi à court terme, favorisent plutôt l'essor économique à moyen et long terme. C'est vous dire que les politiques publiques ont une incidence à la fois conjoncturelle et structurelle.

Ce guide entre aussi dans notre mission de vous tenir informer sur l'utilisation de votre budget. Il est en effet l'expression de la volonté de traduire dans les faits les dispositions novatrices de Loi Organique Relative aux Lois de Finances et de ses textes d'application. Le Ministère du Budget reste déterminé à pérenniser cette initiative en publiant dorénavant annuellement le guide citoyen sur la loi de finances. C'est par ce biais que nous entendons rendre le budget de l'État aux citoyens dont il est censé améliorer les conditions de vie.

C'est de cette façon que nous développons la transparence budgétaire, si chère au Président de la République. Notre souhait est que cet outil apporte des réponses satisfaisantes à vos questionnements. Les principaux chiffres contenus dans la Loi de Finances 2017 y sont présentés. Ils vous permettent de prendre connaissance du total des ressources de l'État (impôts, taxes et assistances extérieures) et leurs allocations aux services publics (santé, éducation, infrastructures, sécurité, développement rural et environnement...).

J'espère qu'il vous donnera envie de vous intéresser davantage au processus budgétaire et aux politiques publiques. C'est à ce prix que nous accroîtrons les bénéfices sociaux et économiques de politiques publiques. C'est aussi la meilleure façon de traduire vos préoccupations dans les différentes lois de finances, conformément à la volonté du Président de la République, Professeur Alpha Condé.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter bonne lecture.

Je vous remercie

Mohamed L. DOUMBOUYA, Ph.D
Ministre du Budget

ACCRONYMES

CAAF : Centres d'Appui à l'Autonomisation des Femmes

DAF: Division des Affaires Financières

DGD : Direction Générale des Douanes

DNB : Direction Nationale du Budget

DNI : Direction Nationale des Impôts

DNIP : Direction Nationale des Investissements Publics

DNPEIP: Direction Nationale du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés

DNPP : Direction Nationale du Plan et de la Prospective

DNT/CP : Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique

ERAM : Ecoles Régionales des Arts et Métiers

GNF : Francs Guinéens

IRE/DPE : Inspection Régionale de l'Education/Direction Préfectorale de l'Education

ISSAV/VGE : Institut Supérieur des Sciences Agronomiques et Vétérinaires/Valérie Giscard d'Estaing

LF: Loi de Finances

LFI: Loi de Finances Initiale

MB : Ministère du Budget

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances

MPCI : Ministère du Plan et de la Coopération Internationale

OMVG : Organisation pour la Mise en œuvre du Fleuve Gambie

PACV : Programme d'Appui aux Communautés Villageoises

PAFISAM :Projet d'Amélioration de la Formation et de l'Insertion dans les secteurs de l'Agriculture et des Mines

PME : Petites et Moyennes Entreprises

RER: Redevance d'Entretien Routier

RP: Responsable de Programme

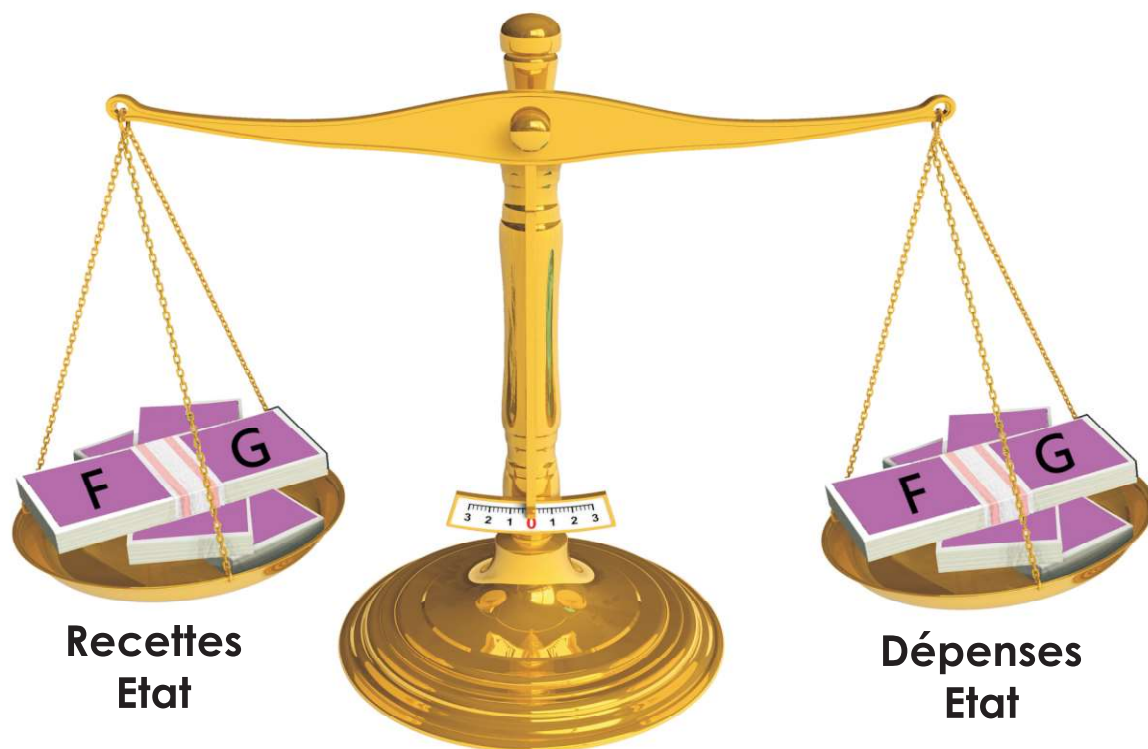
Qu'est-ce que le guide du citoyen sur la loi de finances 2017?

Le guide du citoyen sur la LF 2017 est un ensemble d'informations budgétaires sur les biens et services que le Gouvernement se propose de fournir aux citoyens, leurs coûts estimés et les acteurs responsables de leurs réalisations.

Les citoyens, principaux bénéficiaires du budget national, doivent s'impliquer activement dans le processus budgétaire à partir des informations fournies par les services de l'Etat.

Ce guide du citoyen sur le budget de l'Etat 2017 se veut un outil qui présente la façon dont le budget est préparé, adopté et exécuté. Il permet également d'identifier les personnes responsables de chacune de ces étapes et de préciser les priorités du Gouvernement.





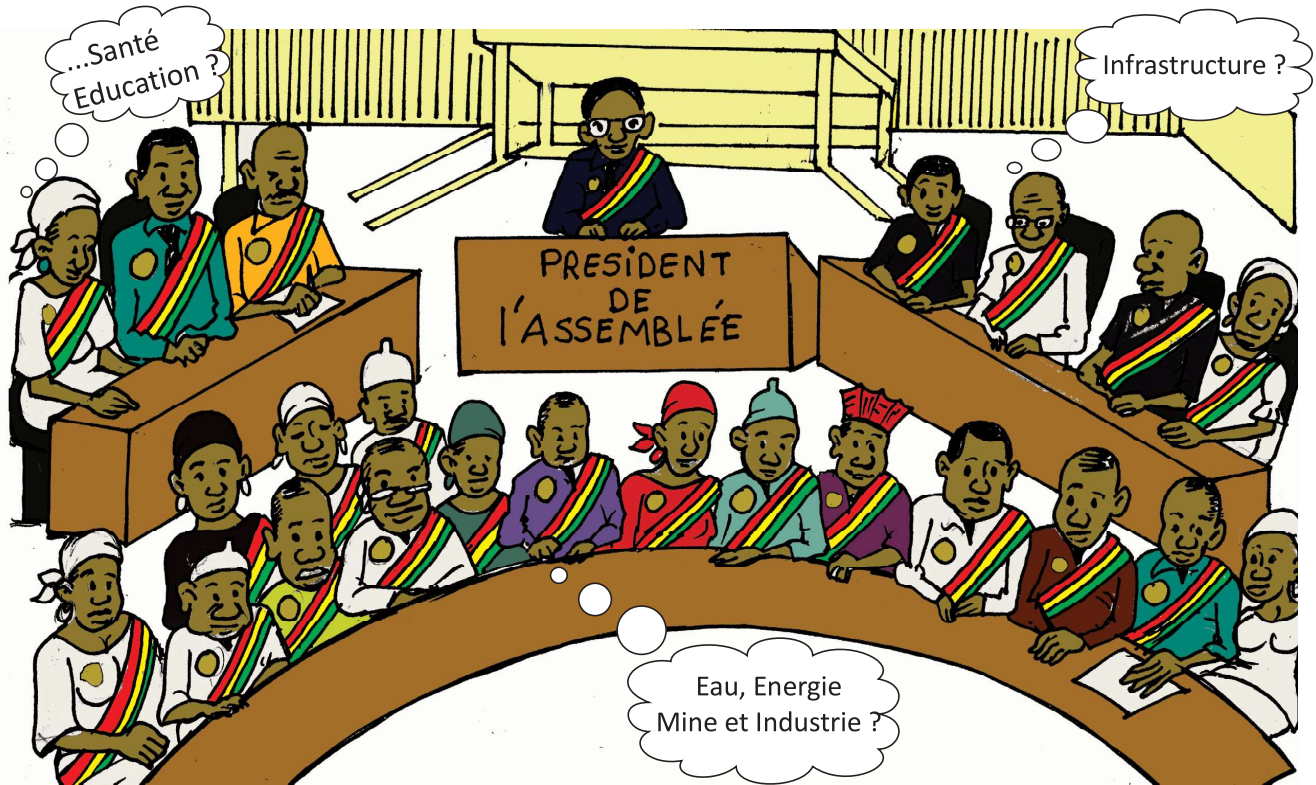
Qu'est-ce qu'un budget de l'Etat?

Le budget de l'État est un document de prévision des recettes et des dépenses sur une période de 12 mois, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année. Le budget de l'Etat indique les différentes sources de recettes publiques et la façon dont ces recettes sont réparties entre les différents secteurs de l'administration en vue de satisfaire aux besoins fondamentaux des citoyens.

Le budget de l'Etat est autorisé chaque année dans une loi de finances votée par l'Assemblée Nationale et rendu exécutoire par un Décret du Président de la République.

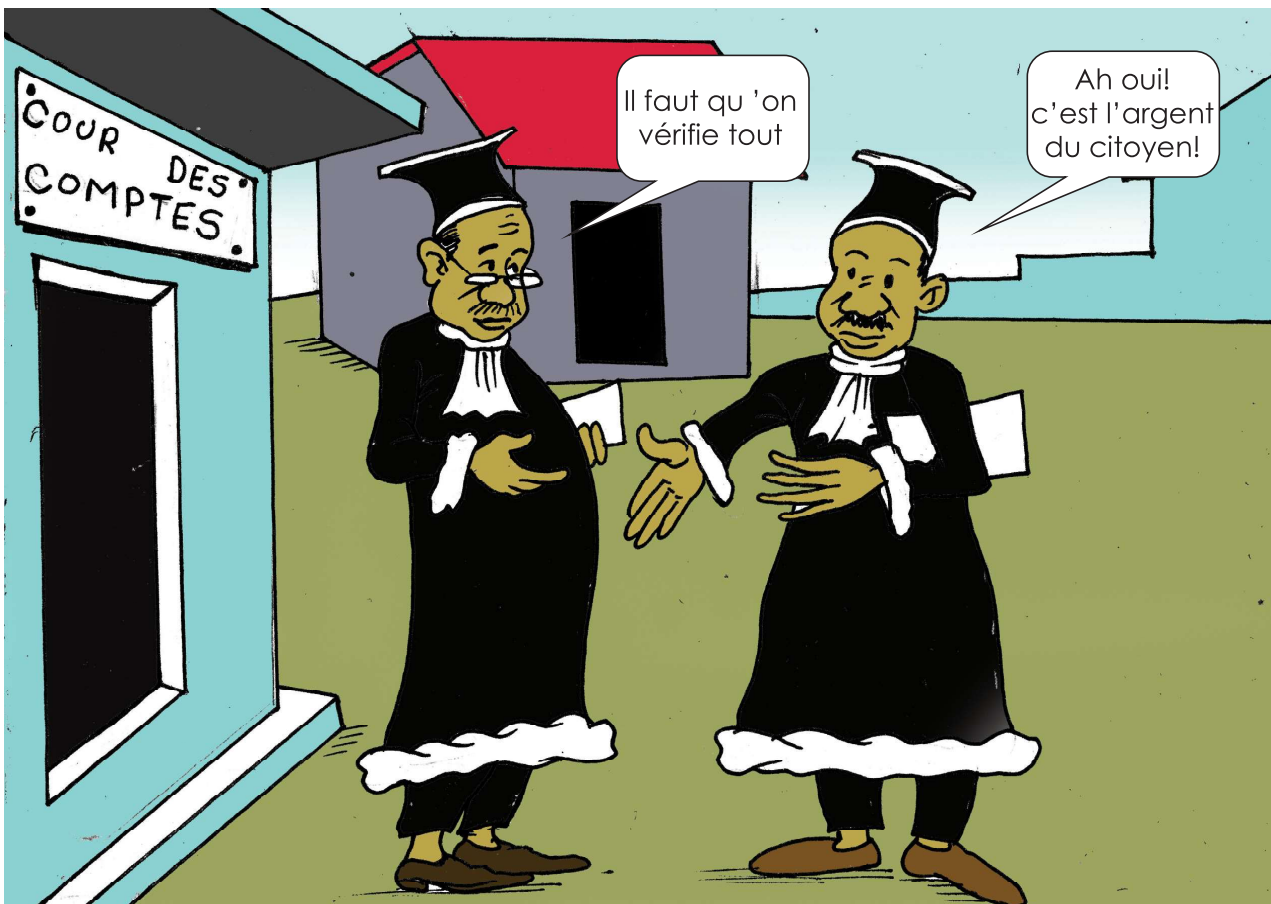
Pourquoi préparer le budget de l'Etat?

Les ressources financières sont toujours insuffisantes pour permettre au Gouvernement de faire face à l'ensemble des besoins des citoyens, notamment en matière de santé, d'éducation, de sécurité, d'infrastructures (routes, électricité, aménagements agricoles,...) et d'emplois. Compte tenu de cette contrainte budgétaire, le Gouvernement est amené à hiérarchiser ses besoins en procédant à de meilleures affectations possibles des ressources limitées dont il dispose, en fonction des priorités. Les priorités définies par le Gouvernement sont traduites par le montant de ressources affectées à chaque secteur dans le budget de l'État. D'où l'intérêt de bien préparer le budget, pour identifier, évaluer et adresser de façon optimale les priorités.



Comment les citoyens peuvent-ils participer au processus budgétaire?

Il importe que les citoyens comprennent le processus budgétaire pour pouvoir discuter et influencer les choix du Gouvernement et le vote de l'Assemblée sur les ressources et leurs affectations. La participation du citoyen au processus



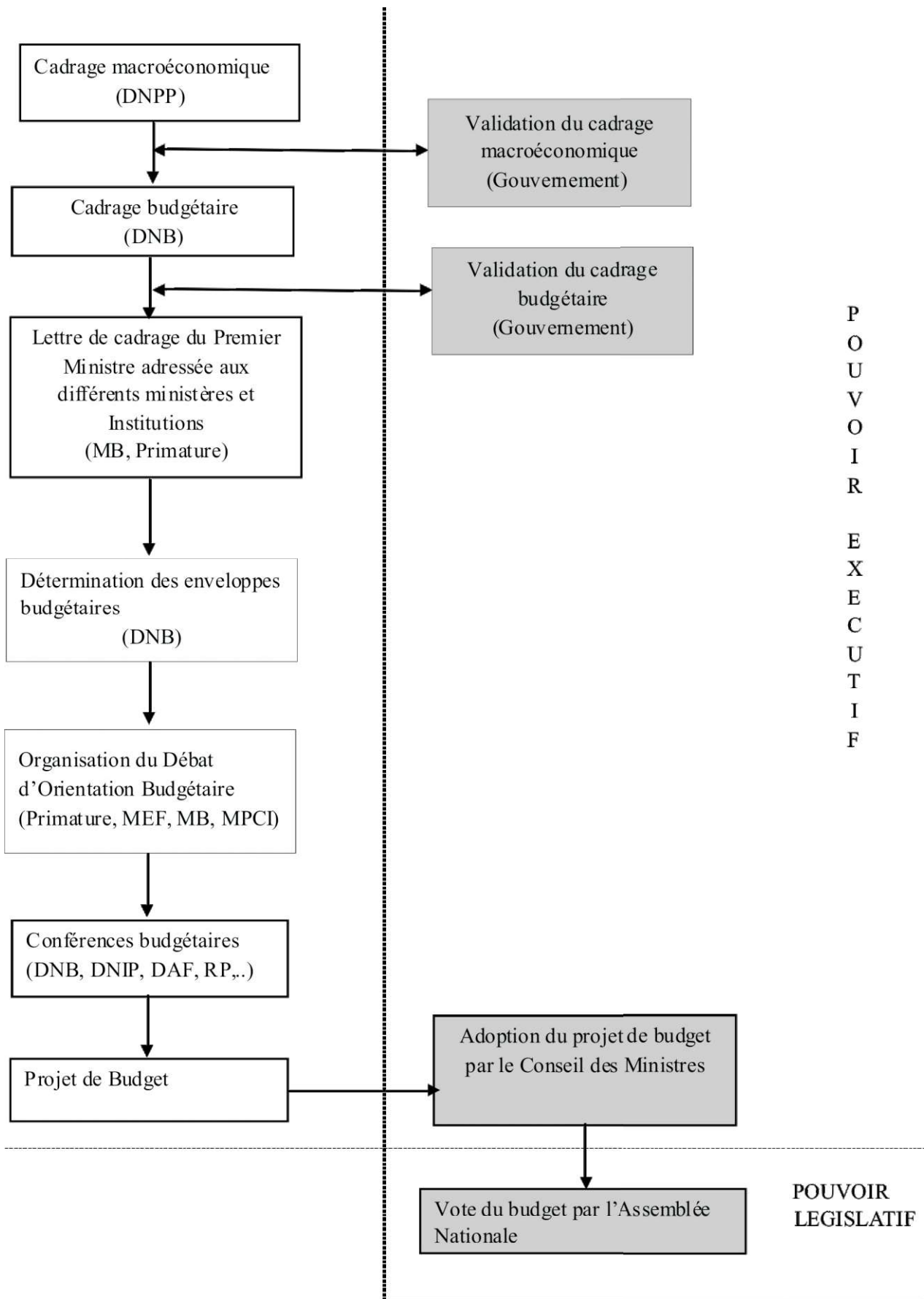
budgetaire lui permet de s'assurer que le budget a pris en considération ses priorités dans les besoins identifiés.

L'intervention du citoyen peut se faire à travers les services déconcentrés de l'Etat et décentralisés dans les districts, quartiers, communes rurales et urbaines, sous-préfectures, préfectures et gouvernorats. Les députés de l'Assemblée Nationale peuvent également recueillir et transmettre les préoccupations des citoyens à l'occasion des différentes sessions budgétaires du Parlement.

Pour s'informer sur les questions budgétaires de l'Etat et/ou exprimer ses besoins prioritaires, le citoyen peut se servir aussi des canaux de communication que sont les radios rurales et communautaires, les chaînes de radio et télévisions publiques et privées, la presse écrite et la presse en ligne.

En République de Guinée, le processus budgétaire est généralement régi par un calendrier qui permet à l'Etat de fonctionner conformément à un cycle budgétaire qui se décompose en quatre étapes à savoir : la préparation par le Gouvernement, l'adoption par l'Assemblée Nationale, l'exécution par le Gouvernement et l'audit et le contrôle par la Cour des Comptes et l'Assemblée Nationale.

La figure suivante donne un aperçu général du processus budgétaire en Guinée.



Quel est le total du budget de l'Etat pour 2017?

Les ressources totales telles que prévues dans la loi de finances pour 2017 se chiffrent à 15 222 milliards GNF. Par rapport au budget de 2016, elles ont augmenté de 1 425 milliards GNF, soit 10%. Ces ressources se décomposent en recettes intérieures pour 12 905 milliards GNF et en dons pour 2 317 milliards GNF.

Les dépenses totales inscrites dans le budget de l'Etat 2017 s'élèvent à 15 328 milliards GNF. Elles ont augmenté de 789,73 milliards GNF (5%) par rapport à l'année 2016. Cette augmentation vise à assurer les stratégies et les priorités contenues dans la Stratégie de relance post-Ebola 2015-2017 et le Plan de Développement Economique et Social 2016-2020. Les dépenses du budget de l'Etat se décomposent en dépenses courantes et en dépenses d'investissement.

La différence entre les recettes et les dépenses totales de la loi de finances pour 2017 fait ressortir un besoin supplémentaire de recettes de 106 milliards GNF pour le financement des dépenses. Ce montant constitue le déficit budgétaire qui va être financé en grande partie par des emprunts extérieurs et intérieurs.

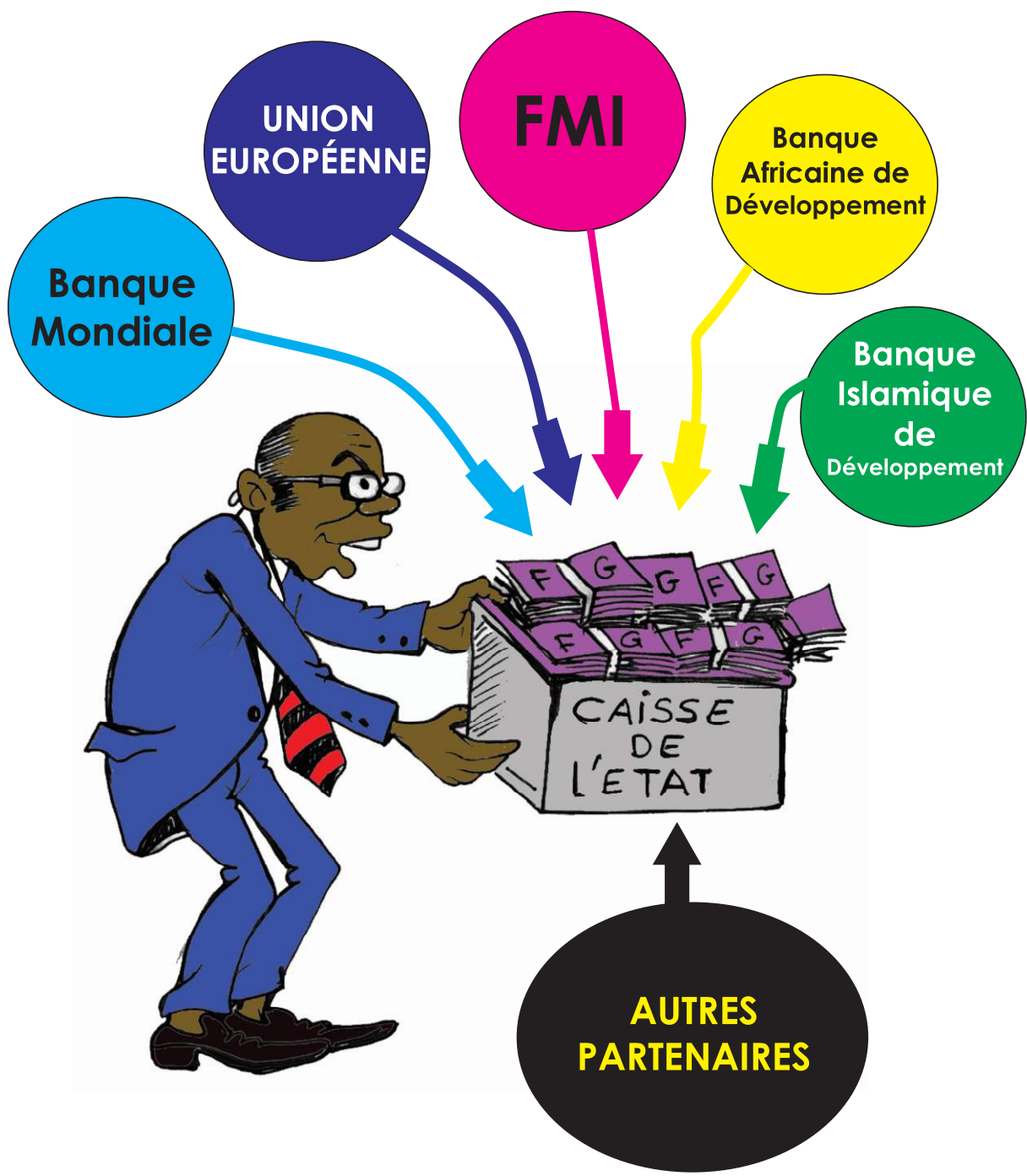
D'où viennent les recettes du budget de l'Etat?

Le Gouvernement perçoit des recettes provenant essentiellement des impôts et taxes payés par les citoyens et les entreprises privées. Il s'agit principalement



des impôts tels que l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les taxes sur les biens et services, y compris les taxes sur les produits miniers, l'impôt foncier et l'impôt sur le commerce international.

Le Gouvernement reçoit également de l'étranger des dons et des prêts pour financer certains besoins favorables au développement national.



Les recettes du budget de l'Etat 2017 se présentent comme suit:

Libellé	LF 2016	LFI 2017	Ecart LFI 2017 & LFI 2016	Ecart LFI 2017 & LFI 2016 en %
RECETTES FISCALES	10 870	12 201	1 331	12%
IMPOTS ET TAXES SUR LES REVENUS ET BENEFICES	2 220	2 875	655	30%
IMPOTS SUR LES SOCIETES	1 595	2 022	427	27%
IMPOTS SUR REVENU RETENUS A LA SOURCE	447	526	79	18%
IMPOTS/REV.DES PERSONNES PHYSIQUES	178	328	149	84%
IMPOTS SUR LE PATRIMOINE	47	41	-6	-13%
IMPÔTS SUR LE COMMERCE EXT ET LES TRANSACTIONS INTERNAT.	2 625	2 504	-121	-5%
<i>Redevance d'Entretien Routier</i>	<i>188</i>	<i>201</i>	<i>13</i>	<i>7%</i>
TAXES SUR BIENS & SERVICES	5 601	6 334	733	13%
<i>dont Taxes sur les produits miniers</i>	<i>683</i>	<i>707</i>	<i>24</i>	<i>4%</i>
AUTRES RECETTES FISCALES	188	245	57	30%
RECETTES NON FISCALES	674	704	30	5%
Budget d'Affectation Spéciale	332	0	-332	0%
TOTAL RECETTES INTERIEURES	11 876	12 905	1 030	9%
DONS	1 922	2 317	395	21%
TOTAL GENERAL RESSOURCES	13 798	15 222	1 425	10%

Ressources extérieures

DONS	1 922	2 317	395	21%
EMPRUNTS	1 625	1 130	-495	-30%
TOTAL RESSOURCES EXTERIEURES	3 546	3 447	-100	-3%

Ventilation des recettes intérieures par régime

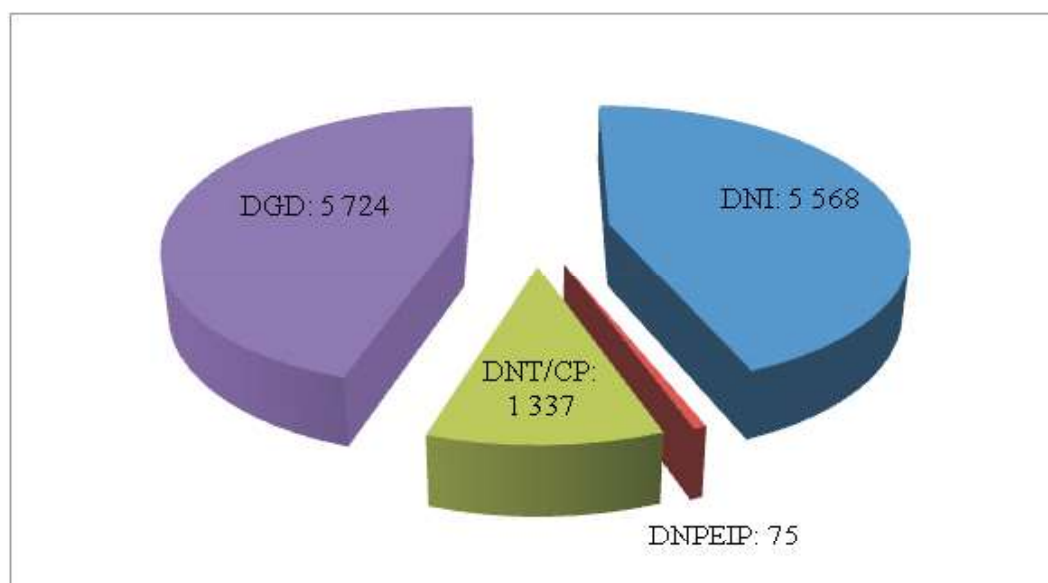
	2016	2017	Ecart	Pourcentage
Total Recettes Intérieures hors RER	11 356	12 704	1 348	12%
Total DNI	4 455	5 568	1 113	25%
Total DNPEIP	60	75	15	25%
Total DNT/CP	1 297	1 337	39	3%
Total DGD	5 544	5 724	181	3%
<i>Redevance Entretien Routier</i>	<i>188</i>	<i>201</i>	<i>13</i>	<i>7%</i>
Total Recettes Intérieures avec RER	11 544	12 905	1 362	12%

La plus grande partie des recettes que le Gouvernement utilise pour payer les biens et les services proviennent des impôts et taxes payés par les citoyens et les sociétés privées. L'autre partie des ressources du budget de l'Etat est constituée des dons et emprunts obtenus avec les bailleurs de fonds internationaux (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Union Européenne, etc.) et les pays amis (France, Chine, Japon, etc.).

Les recettes intérieures du budget de l'Etat sont composées des recettes fiscales et des recettes non fiscales.

Les prévisions de recettes fiscales pour le budget de l'Etat 2017 sont chiffrées à 12 000 milliards GNF soit une hausse de 1 318 milliards de GNF par rapport à 2016. Les recettes non fiscales sont de 704 milliards de GNF en 2017 contre 674 milliards de GNF en 2016, soit une augmentation de 30 milliards de GNF.

Le graphique ci-après présente la ventilation des recettes intérieures par régime de recettes (en milliards de GNF).



Comment les recettes du budget de l'Etat seront-elles dépensées en 2017?

Les dépenses de l'Etat pour 2017 qui se chiffrent à 15 328 milliards GNF sont ventilées ainsi qu'il suit par catégorie :

- Intérêts de la dette.....1 156 milliards GNF
- Traitements et salaires.....3 600 milliards GNF
- Achats de biens et services.....3 211 milliards GNF
- Subventions et transferts.....2 508 milliards GNF
- Investissements.....4 853 milliards GNF

Les prévisions de **dépenses des intérêts de la dette** représentent 8% des dépenses totales de l'année 2017. Ces dépenses visent à payer les montants dus au titre de l'utilisation des prêts accordés à l'Etat par des créanciers intérieurs et extérieurs.

Les dépenses de **traitements et salaires** sont destinés au paiement des prestations des fonctionnaires et autres agents de l'Etat dans les services publics comme les enseignants, les médecins, les policiers, les militaires, les juges, les administrateurs, les secrétaires, etc. Ces dépenses constituent 23% des dépenses totales de l'Etat pour l'année 2017

Les dépenses **d'Achats de biens et services** représentent 21% des dépenses totales du budget de l'Etat pour 2017. Elles sont destinées à l'achat des fournitures, matériels, mobiliers et autres équipements ainsi qu'à l'entretien des bâtiments administratifs, mobiliers et matériels nécessaires au fonctionnement des services de l'Etat.

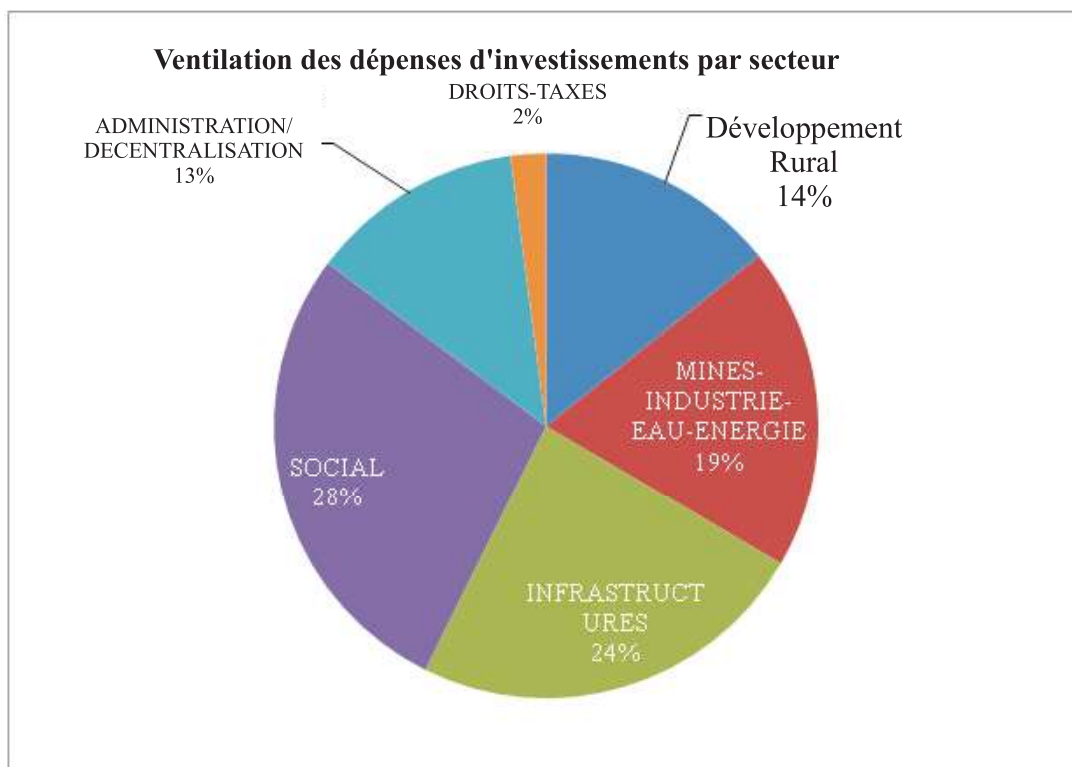
Les **subventions et transferts** sont destinées à payer les pensions civiles et militaires, les bourses d'entretien des étudiants, les charges de fonctionnement des hôpitaux, les centres médico-communiaux, les centres de santé, les appuis aux collectivités locales et autres organismes. Ces dépenses représentent 16% du total des dépenses pour 2017.

Les dépenses d'investissement représentent 32% des dépenses totales de l'Etat. Elles visent à financer la réalisation des projets d'investissement destinés à l'amélioration du cadre de vie du citoyen (barrages hydroélectriques, routes, aménagements hydro agricoles, hôpitaux, écoles, ...).

Ces dépenses sont financées par des ressources intérieures à hauteur de 2 408 milliards GNF (50% des dépenses d'investissement), des dons pour 1 315 milliards GNF et des emprunts extérieurs pour 1 129 milliards GNF.

Quel est le montant des dépenses d'investissement prévu par secteur?

Le montant des projets d'investissement pour l'année 2017 s'élève à 4 853 milliards GNF, soit 32% du budget total repartis entre les divers secteurs de développement (développement rural, infrastructures, social, mines-eau-énergie-industrie et administration).



Source : DNIP, DNB

Développement rural

Dans la loi de finances 2017, il est accordé à ce secteur 682 milliards de GNF représentant 14% des dépenses totales d'investissement en vue d'appuyer les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et l'aménagement des points d'eau.



Les principaux projets dans le sous-secteur agricole portent sur l'appui au secteur agricole, le programme d'appui aux filières agricoles, la réhabilitation des pistes rurales, l'aménagement des bas-fonds et des plaines, la relance de la filière coton, le développement intégré Gaoual-Koundara.



Pour le sous-secteur de la pêche, les actions prioritaires pour 2017 sont relatives à la réalisation du projet régional pêche de l'Afrique de l'Ouest, l'aménagement du port de pêche artisanal de Kaporó, la protection des mangroves, le développement de la pisciculture en Guinée forestière et l'aménagement de deux points de débarquement à Téménétaye et Bonfi.

Dans le sous-secteur de l'élevage, les projets d'investissement concernent la construction d'un abattoir et des boucheries modernes et l'achèvement du centre de lutte contre la trypanosomiase.

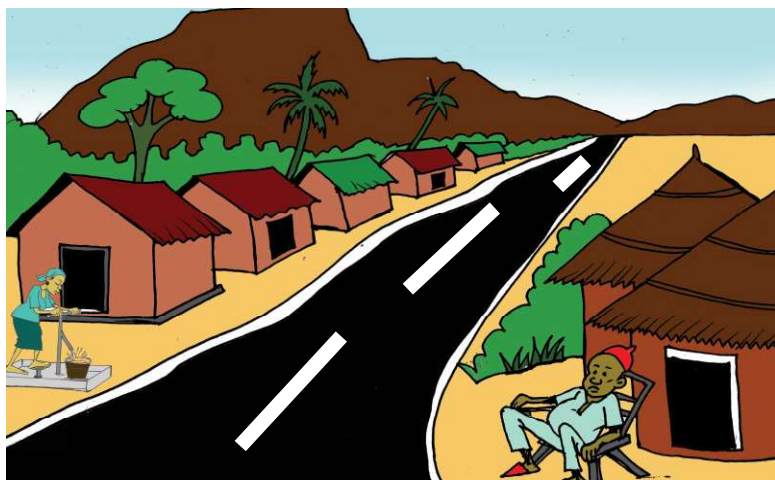
Dans le cadre de l'hydraulique villageoise, l'accent sera mis sur la réalisation des forages dans les préfectures de N'Zérékoré, Lola et Yomou et le projet d'alimentation en eau potable rurale de la Haute Guinée.

Mines-Industrie-Eau-Energie



Dans le budget de l'Etat 2017, le secteur des Mines-Industrie-Eau bénéficie d'un montant de 915 milliards de GNF, soit 19% du total des dépenses d'investissement.

Dans le sous-secteur mines, les principales actions prévues pour 2017 concernent



le projet d'appui à la gouvernance du secteur minier, le programme cartographie hydro-géologique Gaoual-Télimélé et la réhabilitation de la base géologique de Pita.

Pour le sous-secteur industrie, les projets à réaliser en 2017 sont relatifs à la construction d'un centre d'appui aux Petites et Moyennes Entreprises et la construction et l'équipement d'un laboratoire de métrologie.

En matière d'adduction d'eau urbaine, il est prévu en 2017 la réalisation de la première phase du 4^{ème} projet eau de Conakry, la réhabilitation du projet d'adduction d'eau de Conakry, la réalisation du programme d'adduction d'eau pour 6 villes de l'intérieur (Gaoual, Tougué, Lélouma, Lola, Yomou et Siguiri)

Les principaux projets envisagés pour le sous-secteur énergie portent sur la fourniture et l'installation de 30 000 lampadaires, la réhabilitation de Kaloum III/V, l'électrification rurale, la réhabilitation et l'extension du réseau électrique de Conakry, l'étude du projet Fomi, l'aménagement hydroélectrique de Sambagalou dans le cadre de l'OMVG et les projets hydrauliques de Guinée.

Infrastructures

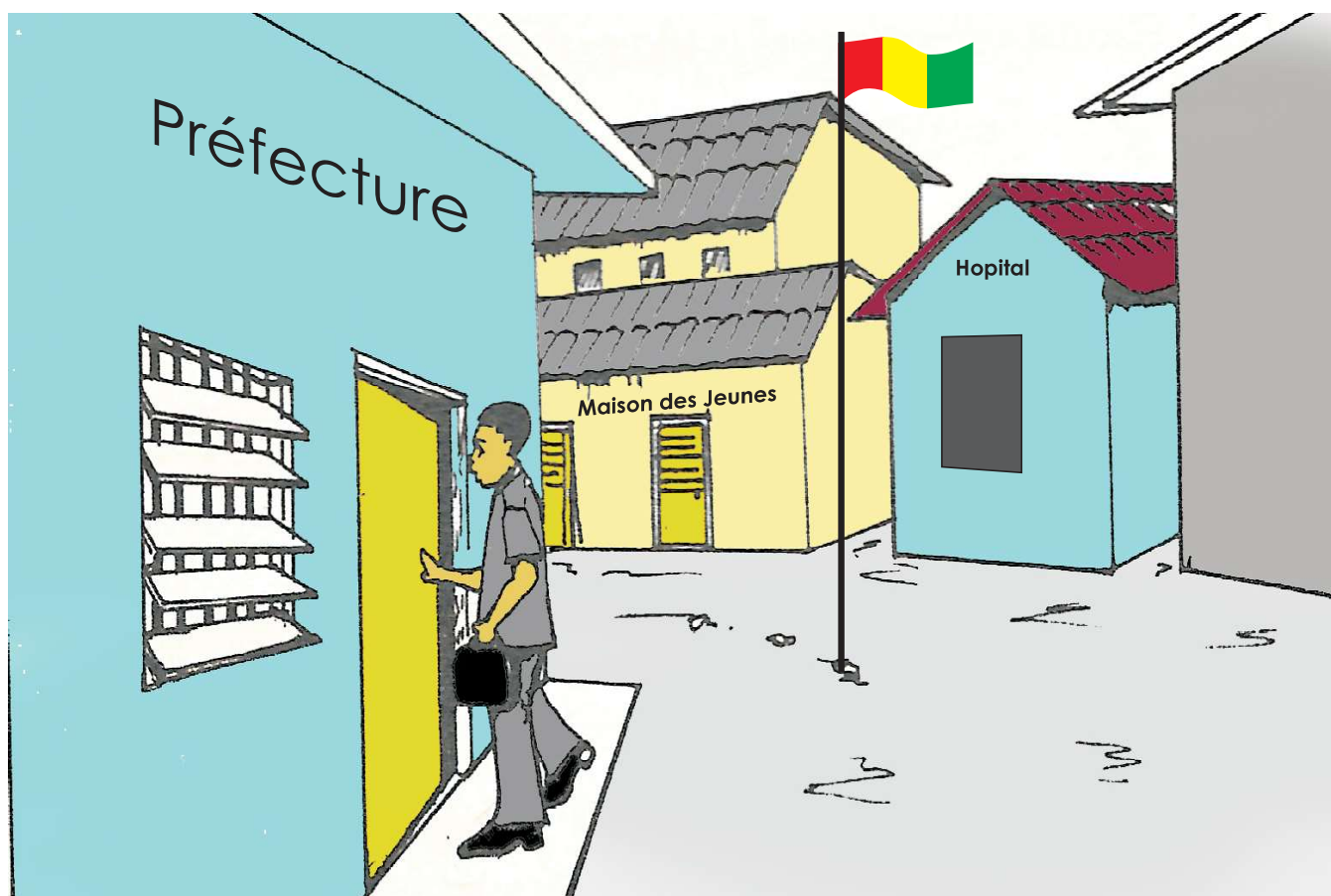


Les dépenses prévues pour les projets d'infrastructures se chiffrent à 1 139 milliards de GNF en 2017. Elles absorbent environ 24% des dépenses d'investissement avec une part importante destinée à la réhabilitation et à la construction des routes.

Les principales réalisations dans le sous-secteur des routes concernent les travaux de construction et de bitumage de la route Kissidougou-Kankan, la route Kouroussa-Dabola, la route Labé-MadinaGounas, la route Kankan-Mandiana, l'autoroute 2 fois 2 PK 36-Coyah, les voiries urbaines de Conakry, la route PK 53 Guéckedou-Kondebadou, la construction des routes préfectorales et communautaires et la réhabilitation de la route Coyah-Mamou.

En matière d'urbanisme et habitat, il est envisagé la reconstruction du Palais Mohamed VI et les travaux d'assainissement de quatre capitales régionales et de Conakry.

La réhabilitation de l'aérodrome de N'Zérékoré et des infrastructures météorologiques sont parmi les principales actions envisagées dans le cadre de l'amélioration des moyens de transport.



Dans le domaine des télécommunications, il sera procédé en 2017 à la poursuite des travaux d'extension de la fibre optique et à la réhabilitation des émetteurs pour accroître la couverture nationale de la radio et télévision nationales.

Social

Dans le secteur social, les dépenses prévues dans le budget de l'Etat 2017 se chiffrent à 1 330 milliards de GNF, soit 28% du total des dépenses d'investissement et concernent essentiellement la santé, l'éducation et les affaires sociales.

Pour le sous-secteur santé, les principaux projets envisagés pour 2017 portent sur la réhabilitation et l'extension de l'hôpital Donka, le renforcement et la reconstruction du système sanitaire post-Ebola.

Au niveau de l'enseignement pré-universitaire, les actions prioritaires sont relatives à la construction et l'équipement des collèges ruraux, l'appui à l'enseignement primaire, la construction et l'équipement des salles de classes élémentaires, le fonds commun de l'éducation de base et la construction et rénovation des inspections Régionales de l'Education et des Directions Préfectorales de l'Education. Pour l'enseignement technique et la formation professionnelle, les investissements prévus concernent la construction des Ecoles Régionales des Arts et Métiers (ERAM), le Projet d'Amélioration de la Formation et de l'Insertion dans les Secteurs de l'Agriculture et des Mines (PAFISAM) et la réhabilitation des Centres de Formation Professionnelle. Les projets inscrits en faveur de l'enseignement supérieur concernent les études pour la construction des centres universitaires régionaux, la réhabilitation et l'équipement des universités et le programme d'appui à l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques et Vétérinaires Valerie Giscard d'Estaing de Faranah.

Au titre des affaires sociales, les projets à réaliser portent notamment sur le programme de relance social post-Ebola (PERSIF), le renforcement des capacités des jeunes/femmes dans les zones affectées par Ebola, le système de protection des enfants, la construction du Centre National d'Orthopédie de Donka et le programme de réhabilitation des Centres d'Appui à l'Autonomisation des Femmes.

Administration/Décentralisation



Les dépenses d'investissement prévues pour le renforcement de la décentralisation s'élèvent à 607 milliards de GNF et représentent 13% du total des investissements pour 2017. Les dépenses inscrites dans le budget de l'Etat 2017 concernent principalement la 3^{ème} phase du Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises III, les infrastructures pour la célébration de la fête

d'indépendance en Haute Guinée, le projet de village durable de Banko, la finalisation des travaux des infrastructures pour la célébration de la fête d'indépendance à Boké, Mamou et N'Zérékoré, la construction de l'Ecole Nationale de Police de Kafilia et la réhabilitation des cours et tribunaux.

Tableau de répartition des dépenses d'investissement par secteurs et sous-secteurs

	NOMENCLATURE	BND 2017	Finex 2017	TOTAL LF 2017	Part dans le total
1	DEVELOPPEMENT RURAL	118 376,40	563 738,50	682 114,90	14%
11	Agriculture	95 522,40	197 053,00	292 575,40	6,1%
12	Elevage	7 583,00	-	7 583,00	0,2%
13	Pêche	3 700,00	83 029,80	86 729,80	1,8%
14	Forêts / Hydraulique Villageoise	11 571,00	283 655,70	295 226,70	6,2%
2	MINES-INDUSTRIE-EAU-ENERGIE	506 703,50	408 590,90	915 294,40	19%
21	Mines-Géologie-Environnement	14 314,40	16 524,70	30 839,10	0,6%
22	Industrie-PME-Com-Artisanat	4 769,00	7 570,30	12 339,30	0,3%
23	Eau Urbaine	45 227,00	133 462,00	178 689,00	4%
24	Energie	407 558,60	211 684,30	619 242,90	13%
25	Hydraulique	33 834,50	39 349,60	73 184,10	1,5%
26	Hôtellerie - Tourisme	1 000,00	0,00	1 000,00	0
3	INFRASTRUCTURES	762 336,67	377 173,80	1 139 510,47	24%
31	Urbanisme-Habitat	40 799,00	28 106,00	68 905,00	1,4%
32	Travaux Publics	705 638,60	349 067,80	1 054 706,40	22,1%
33	Transports / Météo	4 775,20	0,00	4 775,20	0,1%
34	Télécom./Postes	11 123,87	0,00	11 123,87	0,2%
4	SOCIAL	506 227,10	824 061,40	1 330 288,50	28%
41	Santé / Affaires Sociales	314 209,80	594 967,40	909 177,20	19%
42	Education	167 785,40	183 397,00	351 182,40	7%
43	Autres Secteurs Sociaux	24 231,90	45 697,00	69 928,90	1,5%
5	ADMINISTRAT/DECENT	335 734,70	271 325,40	607 060,10	13%
51	Administration Générale	147 151,60	205 520,60	352 672,20	7%
52	Décentralisation / Sécurité	188 583,10	65 804,80	254 387,90	5%
	TOTAL HORS TAXES	2 229 378,37	2 444 890,00	4 674 268,37	98%
61	<i>Droits et Taxes sur Finex (TTC)</i>	<i>100 275,50</i>	<i>0,00</i>	<i>100 275,50</i>	<i>2,1%</i>
5	TITRE V: INVESTISSEMENT	2 329 653,87	2 444 890,00	4 774 543,87	100%



La participation des citoyens dans ce processus constituera une contribution majeure dans le choix des programmes et projets de développement socio-économique.

A ce titre, les citoyens peuvent:

- Assister aux audiences sur le budget ou les suivre tant au niveau national qu'au niveau de leurs localités respectives;
- Participer à tout événement qui peut leur donner l'occasion de rencontrer leurs responsables lors des travaux communautaires ;
- Visiter les bureaux des services administratifs les plus proches, par exemple, ceux du quartier ou de District et rencontrer les dirigeants pour recueillir des informations sur les ressources publiques qui leur sont affectées et discuter de leurs préoccupations;
- Trouver une version papier ou électronique de ce guide ou du budget de l'Etat sur les sites Web des Ministères économiques (Ministères du Budget, de l'Économie et des Finances, du Plan et de la Coopération Internationale).

Où les citoyens peuvent-ils trouver le budget national?

Le projet de budget de l'Etat ne devient une loi de finances qu'après son adoption au niveau central par l'Assemblée Nationale et au niveau local par le Conseil local (Conseil de quartier, de District, Communal, Régional, etc.).Après son adoption,la loi de finances peut être trouvée au Journal Officiel de la République ou dans les services du Ministère de l'Économie et des Finances, du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale et du Ministère du Budget. La loi des finances peut également être consultée sur le site Web du Ministère du Budget : www.mbudget.gov.gn.



Quel est le rôle du citoyen et comment peut-il s'impliquer dans le processus budgétaire?

SECTION BUDGET: PREFECTURE DE MAMOU

Qu'est-ce que le Gouvernement prévoit pour nous cette année dans son budget?

Cette année le Gouvernement a prévu dans le budget de l'Etat la rénovation des écoles et des centres de santé, l'achat des fournitures scolaires...



La préparation du budget de l'Etat est un processus participatif annuel qui implique les services de l'administration au niveau central et déconcentré, les partenaires au développement, le Parlement, le secteur privé et les organisations de la société civile à différents niveaux.



Comment les citoyens doivent-ils participer à l'évaluation de l'exécution du budget ?

L'exécution du budget de l'Etat commence dès après la signature du Décret de répartition des crédits. Les Ministères et Institutions Républicaines sont responsables de l'exécution du budget de l'Etat en relation avec les services techniques des Ministères économiques. L'encaissement des recettes est assuré par les régies de recettes (Direction Nationale des Impôts, Direction Générale des Douanes et Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique). L'initiative de la dépense est prise par les Ministères et le paiement est assuré par la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique. La Direction Nationale du Contrôle Financier procède au contrôle de la conformité de la dépense avec les dispositions de la loi de finances avant validation. Le suivi de l'exécution du budget (encaissement des recettes et paiement des dépenses) est assuré par la Direction Nationale du Budget. L'Inspection Générale des Finances procède au contrôle et à l'évaluation de l'ensemble des finances publiques et soumet son rapport annuel au Ministre chargé des finances.

L'exécution du budget est retracée dans le projet de loi de règlement qui doit être soumis à l'Assemblée Nationale après la certification des comptes de gestion par la Cour des Comptes.

Les citoyens ont le droit de contrôler l'exécution du budget de l'Etat. Ils sont encouragés à contrôler la réalisation des travaux et des services effectués par les prestataires de services. Les citoyens doivent s'informer auprès des gestionnaires de fonds publics sur le niveau de la mise en œuvre des activités prévues et budgétisées.

Conclusion

Le droit d'accès à l'information sur le budget de l'Etat permet aux citoyens de participer pleinement au processus budgétaire. La nouvelle politique du Ministère du Budget est de rendre ce droit exerçable, en vue de renforcer la transparence budgétaire et matérialiser la volonté politique du Président de la République de mettre le budget national au service du citoyen.

Pour accéder aux informations sur le budget de l'Etat, les citoyens sont invités à visiter notre site Web : www.mbudget.gov.gn.

Glossaire

Budget de l'Etat : Un document retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses de l'Etat pour une période déterminée, généralement un an.

Cadrage budgétaire : Processus de planification et de programmation budgétaires pluriannuelle en vue d'évaluer le niveau global des recettes attendues et des possibilités des dépenses sur 3 à 5 ans.

Compte de Gestion : Ensemble des documents chiffrés et pièces justificatives des recettes et dépenses, par lesquels un comptable public justifie devant la Cour des Comptes les opérations qu'il a exécutées ou centralisées durant une année financière.

Conférences Budgétaires : Réunions entre les cadres du Ministère du Budget et les représentants des Ministères sectoriels pour un premier arbitrage sur le montant des dépenses à prévoir pour les services de l'Etat dans le projet de loi de finances.

Cycle budgétaire : Le cycle budgétaire comprend les étapes de préparation, d'exécution et de reddition des comptes du budget de l'Etat qui s'étend du 1^{er} janvier de l'année au 28 février de l'année suivante.

Déficit budgétaire : Le déficit budgétaire est la situation dans laquelle les recettes de l'Etat sont inférieures à ses dépenses au cours d'une année. C'est donc un solde négatif.

Dépenses courantes : Ce sont les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'Administration (paiement des salaires, achats des fournitures, mobiliers et matériels de bureaux...).

Dépenses d'Investissement ou Dépenses en capital : Ce sont des dépenses destinées au financement du programme d'investissement public (construction des routes, des bâtiments administratifs, scolaires, sanitaires, aménagement des plaines, construction des barrages hydroélectriques, acquisitions des biens à utiliser sur plusieurs années,...).

Impôt : Prestation pécuniaire requise des personnes physiques ou morales par voie d'autorité à titre définitif et sans contrepartie déterminée en vue de la couverture des charges publiques ou à des fins d'intervention de la puissance publique.

Loi de finances : Loi qui prévoit, évalue et autorise l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat avant le début de l'année (loi de finances initiale) ou modifiant en cours d'année les dispositions de la loi de finances initiale (loi de finances rectificative).

Loi de règlement : Loi constatant les résultats financiers de chaque année budgétaire et approuvant les différences entre les résultats et les prévisions des lois de finances initiale ou rectificatives.

Loi Organique relative aux Lois de Finances : c'est une loi supérieure à une loi ordinaire qui détermine les principes, règles et procédures de préparation, d'exécution, de contrôle et de reddition des comptes des organismes publics (Etat, collectivités, Etablissements publics).

Pouvoir exécutif : C'est le pouvoir qui est chargé d'exécuter les lois, de définir les règles nécessaires à leur application et de gérer les affaires courantes de l'Etat (Gouvernement).

Pouvoir législatif : C'est le pouvoir chargé de voter les lois notamment le budget de l'Etat et de contrôler l'action gouvernementale.

Processus budgétaire : C'est un ensemble d'activités liées à la préparation, l'exécution et le contrôle du budget de l'Etat.

Recettes fiscales : Il s'agit généralement de la plus grande part des ressources perçues par l'État. Ce sont des prélèvements obligatoires. Il s'agit souvent d'impôts directs et indirects. Les impôts directs incluent les impôts sur le salaire et sur les sociétés. Les impôts indirects incluent notamment les droits de douanes, la TVA et autres impôts.

Recettes intérieures : C'est l'ensemble des encaissements effectués par les régies de recettes dans l'application des impôts, droits de douane et taxes administratives au cours d'une année.

Recettes non fiscales : Ce sont des recettes encaissées régulièrement mais qui ne proviennent pas des impôts. Ils regroupent notamment les redevances, les droits et frais administratifs et les revenus du domaine de l'Etat et autres taxes administratives.

Recettes : Ensemble des ressources financières de l'Etat destinées à couvrir les charges de l'Etat (impôts, taxes, droits de douanes, recettes administratives,...).

Régies de recettes : Ce sont des services de l'Etat chargés d'encaisser les recettes pour le compte du trésor public. Il s'agit principalement de la Direction des Impôts, de la Direction des Douanes et de la Direction du Trésor.

Taxe : Contrepartie d'un service rendu par une personne publique sans qu'il y ait correspondance entre son montant et le prix de la prestation.

r
l



www.mbudget.gov.gn